

prestations. Reprenons les termes mêmes dont s'est servi M. Brundage à Sofia *et appliquons-les à l'art*; cela donne les propos que voici : « L'art professionnel n'est en aucune » façon de l'art, mais une branche des grands » business des spectacles, comme le cirque. » Il est destiné aux auditeurs et aux specta- » teurs, alors que l'art amateur est pour les

» artistes eux-mêmes. Un artiste qui est payé » est un travailleur et non un artiste. » Quel est l'homme qui pourrait contresigner une telle déclaration ? Bref, je suis prêt à admettre les propos de M. Brundage en ce qui concerne le sport et à reconnaître qu'il y a une différence entre le sport et l'art, s'il m'explique où elle est. »

LA COMMISSION EXÉCUTIVE

du Comité International Olympique

rencontrera les Comités Nationaux Olympiques de l'Orient à Tokyo

Profitant de sa présence à la 54^e Session que le Comité International Olympique tiendra à Tokyo en mai de cette année, la Commission Exécutive a pris l'initiative d'inviter les Comités Olympiques des pays de cette région du globe à prendre part à une réunion non officielle qui se tiendra le vendredi 16 mai à Tokyo. En effet, les Jeux Asiatiques se déroulant quelques jours après la fin de la session, une vingtaine de Comités Nationaux Olympiques seront représentés dans la capitale japonaise. Il s'agit des comités des nations suivantes: Afghanistan, Birmanie, Bornéo du Nord, Cambodge, Ceylan, Chine

(Formose), Hong-Kong, Inde, Indonésie, Iran, Israël, Japon, Corée, Malaisie, Népal, Pakistan, Philippines, Singapour, Thaïlande, Vietnam. Le Comité National Olympique de la Chine (Pékin), qui ne participe pas à ces Jeux, a cependant été invité à cette réunion qui a pour but principal de développer le Mouvement Olympique parmi ces comités et de permettre à ses délégués d'exposer leurs vues et leurs vœux à la Commission Exécutive du Comité International Olympique, alors qu'ils sont rarement présents lorsque ces réunions se déroulent en Europe.

Le dossier du projet de

LA CONVENTION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES EMBLÈMES OLYMPIQUES

a été transféré en Grèce

On sait que depuis plusieurs années le Comité International Olympique a cherché à obtenir l'adhésion des pays possédant un comité national olympique en vue de la convocation, par le Gouvernement suisse, à Genève, d'une conférence internationale dont les participants signeraient une convention pour la protection des Jeux Olympiques, de leur nom et leur emblème. M^e Antoine Hafner, avocat à Genève, et membre du Comité Olympique Suisse s'était gracieusement offert à représenter le Comité International Olympique dans ses démarches auprès du Conseil fédéral Suisse. Il serait fastidieux, dans cet exposé d'entrer dans les détails de l'immense travail que donneront ces démarches. De nombreux pays n'ont pas répondu, d'autres tardèrent à donner leur accord, d'autres enfin répondirent négativement. Devant un tel état de fait le Gouvernement suisse décida de renoncer

à convoquer une conférence internationale qui ne suscita qu'une faible réaction, à son avis, dans certains pays.

Généreusement le Comité Olympique Grec se mit à la disposition du Comité International Olympique avec l'espoir que le Gouvernement de la Grèce réussira là où la Suisse a échoué.

C'est ainsi qu'en date du 4 mars dernier la chancellerie du Comité International Olympique transmit à M. Jean Ketseas, membre du Comité International Olympique pour la Grèce, un important dossier préparé avec minutie par M^e Hafner qu'il convient de remercier encore de l'immense travail accompli.

Souhaitons bonne chance à nos amis grecs dans l'accomplissement de la tâche qu'ils se sont assignée.